

Faen infos

Note relative à l'information sur les mesures de prévention grippe A/H1N1



Le ministère a réalisé différents **documents d'information** sur le sujet et élaboré un **dispositif de prévention** et de limitation de la diffusion du virus.

Pour la FAEN, c'est un **problème important** dont on ignore quelles seront l'ampleur et la gravité. Il ne faut toutefois **pas dramatiser**.

LES PRINCIPALES MESURES DU DISPOSITIF

1 – Sensibilisation des élèves

L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a diffusé dans chaque établissement une affiche rappelant les règles d'hygiène à respecter. Un dépliant sera diffusé à 12 millions d'exemplaires.

Dans les premiers jours de la rentrée une séquence d'information sur les gestes et comportements qui limitent la transmission de la grippe sera donnée aux élèves.

Le texte ne précise pas qui dispensera cette information.

2 – "Mobilisation" des personnels

Selon la documentation ministérielle, les chefs d'établissement "se sont préparés" (sic) à gérer les cas groupés de grippe.

La mobilisation des personnels passe par une phase d'information qui dépasse celle donnée au grand public, voire d'une formation qui n'ont pour l'instant pas été données.

Les établissements, leurs personnels et leurs élèves vont souffrir du manque criant de personnels de santé dans l'éducation nationale.

3 – Campagne de vaccination

Une campagne de vaccination est prévue cet automne.



La campagne de vaccination ne sera pas obligatoire. Quelles seront les personnes prioritaires et par quels personnels ces vaccinations seront-elles effectuées ?

4 – Fermeture de tout ou partie des établissements

Si plusieurs élèves présentent des symptômes grippaux, le chef d'établissement en informera les autorités sanitaires et académiques.

Les élèves concernés seront placés à l'écart, les parents et la communauté éducative en seront informés.

Les préfets décideront alors, en fonction des informations, de fermer ou non les établissements scolaires. La fermeture décidée durera au moins 6 jours consécutifs.

Il nous semble en effet qu'il ne peut pas y avoir de décision automatique, surtout dans les établissements du second degré où la fermeture partielle n'a le plus souvent pas de sens.

Aucun mode de garde alternatif n'est prévu. Le gouvernement conseille aux familles de faire appel à la "solidarité familiale".

En cas de diffusion large du virus, la garde des enfants les plus jeunes posera des problèmes aux familles, notamment celles qui n'ont pas de parents à proximité. Compter sur la seule "solidarité familiale" ne nous paraît pas suffisant.



5 – La "continuité administrative et pédagogique"

En cas de fermeture nationale et prolongée des établissements, des programmes d'éducation seront diffusés à la télévision et à la radio.

Les élèves dotés d'un accès Internet pourront également travailler sur "l'académie en ligne".

Des enseignants référents assureront des permanences dans les établissements. Ils assureront le rôle de correspondants pour les élèves et de relais entre les enseignants restés à leur domicile pour le suivi et l'aide aux devoirs.

Soyons réalistes, il n'y aura pas de véritable continuité pédagogique, malgré les efforts déployés. Les émissions prévues pour s'étaler sur 12 semaines et qui représenteront moins de 5 % de la totalité des programmes ne seront pas forcément suivies et assimilées par les élèves.

6 – Matériel de protection

Les élèves et les personnels devront disposer « d'installations sanitaires propres et pourvues en produits adaptés ».



Quand on connaît la difficulté de maintenir des toilettes opérationnelles et propres dans certains établissements, il faudrait une véritable prise de conscience et une évolution de la mentalité des élèves pour que ces matériels restent longtemps à leur disposition.

COMMENTAIRES COMPLÉMENTAIRES

Le comité d'hygiène et de sécurité ministériel sera réuni sur ce dossier le lundi 31 août. Il nous paraît nécessaire que les autres CHS le soient également.

Mais tous les établissements ne sont pas dotés de comités d'hygiène et de sécurité.

On voit bien que la réglementation n'est plus adaptée. Cette situation remet à l'ordre du jour une demande déjà ancienne de la FAEN concernant la création d'un CHS dans chaque établissement du second degré.

Les ACMO (agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) ont également un rôle important à jouer.

Marc GENIEZ
Co-Secrétaire Général de la FAEN

Rentrée scolaire en Polynésie Française le 11 août pour 74 611 élèves.



On dénombre 41 083 élèves dans le 1^{er} degré (41 513 en 2007-2008) dont 34 014 dans l'enseignement public, élèves

répartis dans 232 écoles et établissements.

Les écoles et établissements du 1^{er} degré ont été particulièrement touchés par les **départs massifs en retraite consécutifs à la suppression de l'Indemnité Temporaire de Retraite.**

Ce sont en effet, 191 départs précipités dans les écoles contre une trentaine seulement dans le second degré (sur 3 000 enseignants).

Les services polynésiens de l'Éducation ont dû trouver et former autant de contractuels en quelques semaines, en faisant parfois appel à des personnes n'ayant pas toujours la formation ou les diplômes requis.

Information transmise au gouvernement français et à monsieur Yves JEGO à l'origine de la décision doctrinaire de supprimer l'ITR.

37 500 départs en retraite

C'est la moyenne des départs constatés par an, entre 2000 et 2007, dans l'enseignement public.

Ils se décomposent, toujours en moyenne annuelle, en **12 800** départs parmi les enseignants du **premier degré**, **14 700** dans le **second degré** et **10 000** chez les personnels **non enseignants** et de l'**enseignement supérieur**.

L'**âge moyen de départ en retraite** a augmenté de près d'un an depuis 2005. Les femmes partent en moyenne un an et demi plus tôt que les hommes.



Le **taux moyen des pensions** est de 72 % pour les enseignants, de 77 % pour les personnels d'inspection et de direction, mais seulement de 59,4 % pour les personnels de catégorie C qui ont souvent eu une période d'emploi hors fonction publique.

19 % des personnels partis en retraite en 2006 et 2007 ont leur retraite frappée d'une **décote** et 27,5 % une **surcote**.

70 % des enseignants du supérieur qui partent plus tard en retraite touchent une surcote.



Concours de recrutement 2007 de professeurs des écoles

14 084 postes de professeurs des écoles ont été mis aux concours en 2007.



Sur les 56 556 candidats qui se sont présentés, 26 394 ont été déclarés admissibles et **13 591 ont été admis (hors liste complémentaire).**

Un peu moins de 20% des admis sont issus des concours internes.

80% des candidats et des admis sont des femmes.

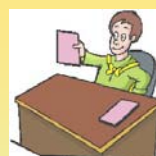
En cinq ans, le pourcentage des candidats âgés de plus de 30 ans a augmenté de cinq points aux concours externes.

20% des candidats et 50% des admis ont bénéficié d'une préparation en IUFM.

Enfin, la réussite aux concours augmente avec le niveau du diplôme possédé, notamment en langues et en sciences.

Contrats Aidés

Une circulaire Fonction Publique du 16 juillet 2009 présente la **programmation des "Contrats Aidés" pour le second semestre 2009.**



Dans le "secteur marchand", les **Contrats Initiative-Emploi (CIE)** n'ont pas tous été utilisés. Au 1^{er} juillet 2009 il restait 20 718 emplois à prescrire.

Les CIE peuvent être proposés, à la suite d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ou d'un Contrat d'Avenir aux personnes sortant d'un "Contrat Aidé" de l'Éducation Nationale.

Dans le "secteur non marchand", l'objectif national du second semestre 2009 est de **195 525 "Contrat d'Avenir" et CAE.**

Ce nombre intègre les 37 525 contrats non utilisés au premier semestre.